



GEPL – Championnat Jeunes Chevaux / Poneys 2019

1. GEPL

1.1. Le GEPL organise un Championnat régional réservé aux jeunes chevaux / poneys de 4, 5 et 6 ans, comprenant 6 manches qualificatives et une finale.

1.2. Le calendrier de ces concours est le suivant :

Qualificatives GEPL

- Ven 12/04 Welkenraedt (Welequi)
- Ven 26/04 Melen (Lempereur)
- Ven 10/05 Jalhay (Equigroup)
- Ven 24/05 Eupen (les 3 As)
- Ven 14/06 Hamoir (Equi-Noxe)
- Ven 28/06 Filot (C.E. de Filot)

Finale GEPL

- Ven 12/07 Melen (Lempereur)

1.3. Le programme de ces concours est le suivant :

- Epreuve 1 : 4 ans tardifs
- Epreuve 2 : 4 ans et 5 ans tardifs
- Epreuve 3 : 5 ans et 6 ans tardifs
- Epreuve 4 : 6 ans et 7 ans tardifs

1.4. Les hauteurs de ces épreuves sont progressives au fur et à mesure des manches :

Qualificatives GEPL

- Pour les 4 ans tardifs : de 70 cm à 90 cm
- Pour les 4 ans : de 80 cm à 100 cm (+5 ans tardifs)
- Pour les 5 ans : de 90 cm à 110 cm (+6 ans tardifs)
- Pour les 6 ans : de 100 cm à 120 cm (+7 ans tardifs)

Finale GEPL

- 90 / 100 cm
- 100 / 110 cm
- 110 / 120 cm
- 120 / 125 cm

2. PARTICIPANTS

2.1. Montures

2.1.1. Les manches qualificatives (sans accès en finale) sont ouvertes aux jeunes chevaux / poneys de 4, 5 et 6 ans sans origine constatée ; une copie de leur carnet d'identification doit être fournie à la 1^{ère} inscription.

2.1.2. Les manches qualificatives (sans accès en finale) sont aussi ouvertes aux 4 ans tardifs, aux 5 ans tardifs (avec les 4 ans), aux 6 ans tardifs (avec les 5 ans) et aux 7 ans tardifs (avec les 6 ans) ; une copie des papiers du studbook doit être fournie à la 1^{ère} inscription.

2.1.3. L'accès au Championnat GEPL (manches + finale) est réservé aux jeunes chevaux / poneys (NON tardifs) de 4, 5 et 6 ans munis d'une micro-puce, immatriculés auprès de la FRBSE et inscrits à la naissance dans un studbook. Une copie des papiers du studbook doit être fournie à la 1^{ère} inscription.



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles

N° Entreprise : 473841139

2.1.4. Des contrôles puces et vaccinations seront effectués en entrée de paddock.

2.1.5. Le harnachement des jeunes chevaux / poneys doit être conforme au règlement national FRBSE.

2.2. Cavaliers

2.2.1. Les manches qualificatives (sans accès en finale) sont ouvertes à tout cavalier détenteur d'une licence J03 à J16.

2.2.2. L'accès au Championnat GEPL (manches + finale) est réservé aux cavaliers détenteurs d'une licence J03 à J16 de choix GEPL, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV.

2.2.3. En cas de qualification pour le Championnat de Belgique des jeunes chevaux de 5 et 6 ans, leur cavalier devra avoir une licence GEPL minimum J08.

2.2.4. Le nombre de montures par cavalier par épreuve est illimité.

3. EPREUVES

3.1. Qualificatives = BA sans chrono sans barrage (238.1.1), avec un long TA.

Min 10 obstacles, max 12 obstacles – élimination à la 3^{ème} désobéissance.

Combinaisons autorisées (en 4 ans, oxer – vert 2 foulées après le 01/06).

3.2. Finale 4 ans = 238.1.1 (Bar A sans chrono avec barrage sans chrono).

5 et 6 ans = 238.2.2 (Bar A + BAC).

3.3. Inscriptions et prix

Inscription par parcours pour toutes les épreuves : on-line = 10€ offline = 12€ (sur place + 4€).

Prix = montant de l'inscription online pour tous les sans pénalité (10€).

4. PARTICIPATION et ATTRIBUTION DES POINTS

4.1. Les points sont attribués à la monture, pour autant qu'elle soit montée par un cavalier détenteur d'une licence de choix GEPL, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV.

4.2. Minimum 3 manches obligatoires pour accéder au Championnat ; les 3 meilleurs résultats sont pris en compte.

4.3. Les points sont attribués de la façon suivante :

Parcours pour les 4, 5 et 6 ans

- Sans pénalité = 61 pts
- De 1 à 3 pts = 51 pts
- 4 pts = 41 pts
- De 5 à 7 pts = 31 pts
- 8 pts = 21 pts
- + de 8 pts = 11 pts
- El ou Ab = 1 pt

Barrage des 4, 5 et 6 ans (en finale)

- Sans pénalité = 20 pts
- De 1 à 4 pts = 10 pts
- 5 pts et + = 0 pt



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles

N° Entreprise : 473841139

5. CLASSEMENT FINAL DU CHAMPIONNAT GEPL

5.1. Par catégorie d'âge, est déclaré Championne GEPL, la monture qui, par addition des points de ses 3 meilleures manches et de la finale, a obtenu le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, il sera tenu compte du plus grand nombre de manches qualificatives pour déterminer le vainqueur.

5.2. Par catégorie d'âge, chaque Champion GEPL recevra une Wild-card lui donnant un accès direct au Championnat de Belgique des Jeunes Chevaux ; il devra y être inscrit par sa personne responsable dans les délais et selon les modalités prévues par le règlement national.

5.3. Le secrétariat du GEPL confirmera le nom des montures (et de leurs cavaliers) ainsi qualifiées dans chacune des catégories d'âge auprès du secrétariat de la LEWB.

6. PRIX

6.1. En fin de saison, les Champions GEPL des 4 ans, des 5 ans et des 6 ans seront mis à l'honneur lors de la soirée de gala du GEPL.

6.2. Ils y recevront un prix couvrant au minimum le montant de leur inscription en finale du Championnat de Belgique.